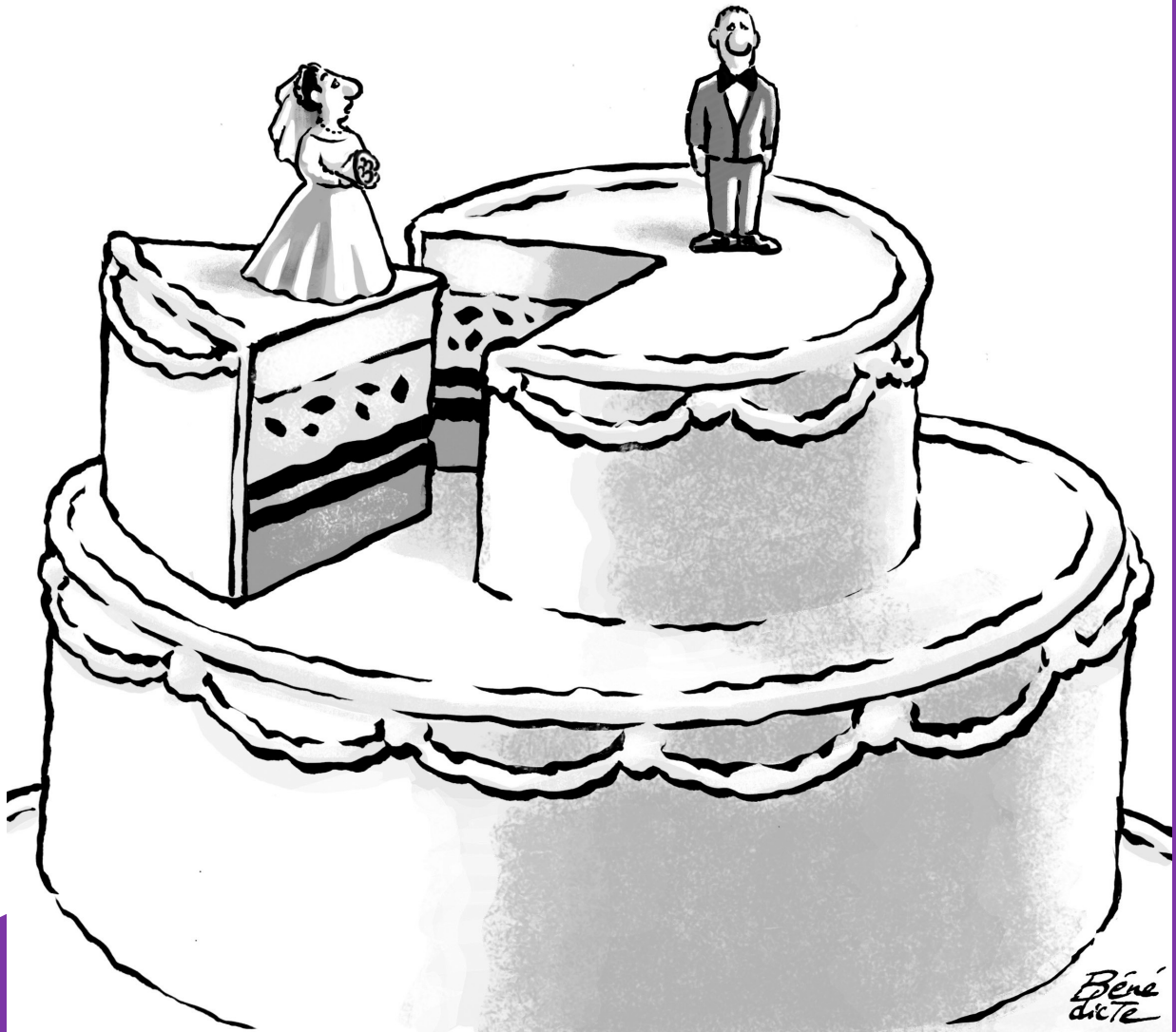


NOU[S]VELLES



DOSSIER

LA PRÉCARITÉ AU FÉMININ (2-7)

SOUTENIR LE CSP

SAVE THE DATE (8)

(ÉDITO) FEMMES ET PRÉCARITÉ



© Stephan Loisin

Près de 30 ans après leur première grève nationale, les femmes refont entendre leurs voix. Une multitude d’initiatives éclosent à l’échelle de la Suisse pour documenter les inégalités et formuler des revendications.

Quel lien avec le CSP? Comme le rappelait en 2016 le Rapport genevois sur la pauvreté, il existe une relation étroite entre inégalité et précarité. Loin de nous, évidemment, l’idée de nier l’existence de formes de précarité masculine. Mais les chiffres et les études le montrent: les femmes sont davantage concernées.

Elles sont plus représentées que les hommes dans des secteurs faiblement rémunérés (vente, restauration, économie domestique, garde d’enfants...). Leur statut sur le marché du travail est plus précaire. En 2012, plus d’une femme sur 5 percevait un bas salaire à Genève (contre un homme sur 7). Au niveau cantonal toujours, le salaire médian brut des femmes est inférieur de 21 % à celui des hommes, en tenant compte des temps partiels. Opportunité pour les un(e)s, les taux d’occupation réduits relèvent parfois d’un non-choix dont les pièges, rappelons-le,

sont une moins bonne couverture sociale, un revenu insuffisant en cas de séparation ou encore le risque de ne pas cotiser au 2^e pilier.

Promouvoir une politique de l’égalité, conclut le rapport, revient à agir contre la précarité. Tirant le même constat de son expérience, le CSP a choisi de soutenir la grève des femmes du 14 juin. Deux de nos juristes assurent une permanence dans le cadre des « Bastions de l’égalité », un événement festif inédit organisé les 14 et 15 juin au parc des Bastions par un collectif de quelque 70 associations. Et la présente édition des « Nouvelles » sort un peu plus tôt que d’habitude afin de sensibiliser un public plus large à la problématique de la précarité au féminin.

et celui qu’il reste à faire, près de 40 ans après l’inscription de l’égalité dans la Constitution fédérale. Enfin, deux de nos consultantes ont accepté de témoigner dans ce numéro. Leur détermination dans les épreuves qu’elles traversent vient nous rappeler que « femme » n’est pas synonyme de « victime ».

La précarité féminine a de multiples visages que ce journal ne prétend pas représenter exhaustivement. D’autres associations engagées auprès des femmes doivent être écoutées sur cette question; les « Bastions de l’égalité » offrent une occasion exceptionnelle de les entendre.

Bien entendu, le 14 juin ne constitue qu’un jalon dans la lutte contre la précarité. Le travail au quotidien des spécialistes du CSP en assure la continuité. Par votre confiance et votre soutien, vous pouvez nous aider à porter ce flambeau. Bonne lecture et mille mercis!

Carine Fluckiger

« Promouvoir l’égalité revient à lutter contre la précarité. Le 14 juin est un jalon sur ce chemin. »

Plusieurs sources statistiques sont citées dans les pages qui suivent pour étayer cette problématique. Des entretiens avec trois femmes les complètent de manière à évaluer qualitativement le chemin parcouru

(DOSSIER) DES REPÈRES CHIFFRÉS

67 %

des personnes occupant des postes à bas salaire en Suisse sont des femmes.

59 %

des femmes travaillaient à temps partiel en 2018, contre 18 % d’hommes. 24 % d’entre elles travaillaient à mi-temps ou moins.

53 H

en moyenne sont consacrées par les mères chaque semaine au travail domestique et familial, contre 29 heures pour les pères.

43 %

En 2016, les femmes gagnaient chaque mois en moyenne CHF 1532 de moins que les hommes. 43% de cet écart n’a pas de raisons objectives telles que la formation, la branche économique ou la position professionnelle.

17 %

des femmes gagnent un bas salaire en Suisse, contre 7,6% des hommes. En 2016, un bas salaire (brut, à plein temps) équivalait à moins de CHF 4335 par mois.

29 %

des femmes recourent à l’aide sociale ont un emploi, contre 22% des hommes.

15 %

des femmes recourent à des prestations complémentaires à l’âge de la retraite (contre 10% d’hommes).

Source: Office fédéral de la statistique

© Charlotte Passera



(DOSSIER) « JE DEVIENDRAI MÉDECIN »

La route de la migration est périlleuse pour les femmes. Vulnérables, elles y font preuve aussi d'une force hors du commun, comme le montre l'exemple de la jeune Khadijo.



Khadijo est d'origine somalienne, mais elle est née à Kakuma, un camp de réfugiés situé au Kenya. Elle y a vécu toute son enfance avec sa mère, son frère et sa sœur. « *La vie était dure* », dit-elle simplement, sans baisser le regard. Khadijo ne baisse jamais le regard. Ni la tête.

Repérée pour ses bons résultats scolaires, elle a bénéficié d'un programme spécial du Haut-Commissariat aux Réfugiés pour étudier à l'extérieur du camp où elle vivait. À 20 ans, elle est partie à Nairobi pour étudier la médecine. Peu après avoir terminé la première année, elle a dû fuir le pays en raison de graves problèmes familiaux qui la mettaient en danger.

Son périlleux périple a duré deux ans: Ouganda, Soudan, Libye, Italie, Suisse. Sur cette longue route, elle était seule. À chaque étape, elle a dû travailler pendant des mois pour payer son passage. Arrivée en juillet 2015 en Suisse, Khadijo demande l'asile. Elle a tout de suite senti être arrivée quelque part, pour de bon.

Elle a obtenu une admission provisoire deux ans plus tard, en 2017.

Khadijo vit aujourd'hui avec son fils dans un appartement, ce qui représente « une nouvelle vie » par rapport au foyer où elle a longtemps vécu. Elle s'occupe seule de son enfant, mais a aussi à cœur de poursuivre son rêve: devenir médecin. En arrivant en Suisse, elle a pris conscience que l'apprentissage du français serait un obstacle, qu'elle devrait en quelque sorte retourner deux cases en arrière (Khadijo parle parfaitement l'anglais). Pour intégrer l'université, elle étudie tous les jours pour l'examen de français pour les étrangers et doit aussi préparer l'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECUS). Le programme de l'Université de Genève baptisé Horizon académique la soutient, l'Hospice général et le CSP lui ont prêté de l'argent pour financer ses cours.

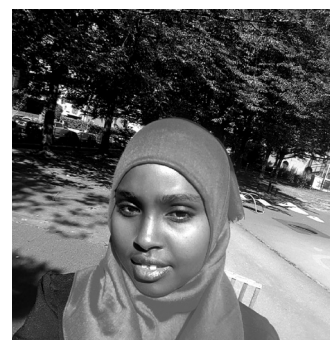
C'est dur, mais tout ça ne l'impressionne pas. Elle est déterminée, elle en a vu d'autres. « *Je*

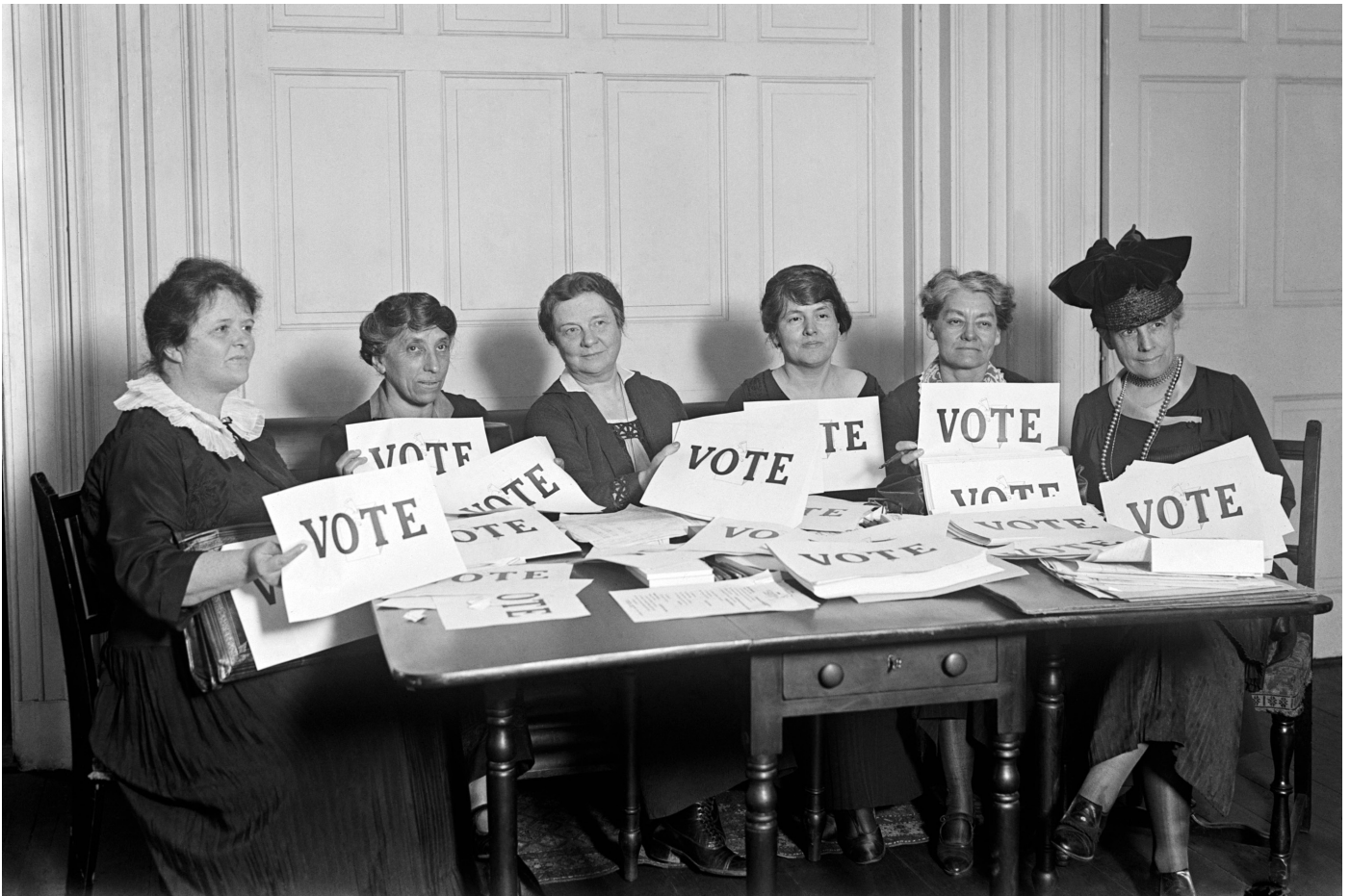
deviendrai médecin », assène-t-elle avec confiance. Quand on lui demande d'où lui vient cette force, elle répond sans hésiter: « *De ma mère* ». L'exemple de cette femme qui a fui la guerre civile et élevé ses trois enfants dans un camp de réfugiés, travaillant toujours, leur transmettant son amour et ses valeurs, l'aide à surmonter toutes les difficultés. Elle ne l'a pas vue depuis cinq longues années, mais lui parle régulièrement au téléphone.

La grève des femmes? Khadijo n'en a pas entendu parler. Ce qu'elle sait, c'est que les femmes ne sont pas faibles, pour elle c'est une évidence. C'est ce que lui a toujours dit – et montré! – sa mère. Elles ont plus d'obstacles à surmonter, mais elles peuvent tout faire comme un homme. Quand on lui demande s'il y a une différence dans les rapports entre hommes et femmes entre l'Afrique et la Suisse, liée à la culture ou à la religion, elle hausse les épaules: « *Moi en tout cas, j'ai toujours pensé pareil: si tu*

veux vraiment quelque chose, que ça part de ton cœur, tu trouves une confiance que rien ne peut arrêter. Ce n'est pas lié à la culture ou à la religion, mais à la personnalité. »

Un jour, Khadijo arborera blouse blanche et badge des HUG. Elle pourra aussi obtenir un statut qui lui permettra de voyager et de revoir sa famille. On le lui souhaite. Sa situation, elle la devra surtout à elle-même, et à sa mère, mais son histoire donne aussi confiance en ces miracles dont notre politique d'asile est capable.





© Shutterstock

[DOSSIER] INÉGALITÉS ET PRÉCARITÉ : LES DEUX FACES D'UNE MÊME MÉDAILLE

L'égalité entre hommes et femmes est inscrite depuis près de 40 ans dans la Constitution fédérale. Depuis 1996, la Loi sur l'égalité concrétise ce principe dans le monde du travail. Qu'elles soient objectivables ou non, les inégalités de salaire persistent pourtant. Elles sont même en augmentation à Genève.

Selon le Rapport sur la pauvreté du Conseil d'État, une femme sur trois serait à risque de pauvreté si elle devait assumer seule ses dépenses courantes (contre 19% d'hommes). Les familles monoparentales – à la tête desquelles on retrouve majoritairement des femmes – sont surreprésentées parmi les bénéficiaires de l'aide sociale.

Quels sont les facteurs spécifiques de la précarité au féminin? Quels sont les progrès qui ont été réalisés depuis 1981, date de l'inscription de l'égalité dans la Constitution, et quels sont les obstacles qui sub-

sistent? Nous avons interrogé trois femmes d'horizons différents sur ces sujets.

FEMMES ET PRÉCARITÉ

Sophie Rodari: « La précarité menace toutes les femmes mal rémunérées. Dans le cas des séparations, la situation s'aggrave. Le travail à temps partiel devient un vrai handicap lorsque les femmes sont seules et cette précarité risque de se prolonger avec de petites rentes AVS et l'absence parfois de deuxième pilier. Beaucoup de femmes migrantes et de femmes peu qualifiées sont employées dans l'économie domestique. Elles sont peu rémunérées et donc particulièrement exposées à la précarité. Celle-ci n'est cependant pas seulement économique. Assignées à la sphère domestique, les femmes sont plus isolées et absorbent davantage les tensions et les violences qui peuvent se présenter dans les familles. »

Véronique Kämpfen: « Avoir des enfants est en soi un facteur de paupérisation en Suisse. Les femmes sont d'autant plus concernées que près de 60% d'entre elles travaillent à temps partiel, contre 18% d'hommes. Parmi ces derniers, une majorité écrasante travaille à 80% et plus, alors que 62% des femmes travaillent jusqu'à 80%. Le temps partiel est une chance lorsqu'il est librement consenti et qu'il peut être assumé financièrement. Mais en cas de chômage ou de divorce, il devient tout de suite un facteur de précarité. »

Karine Lempen: « Vu le manque et le coût des structures de prise en charge, l'arrivée d'un enfant implique fréquemment qu'un des parents réduise son taux d'activité. La persistance des stéréotypes de genre et de l'écart salarial entre femmes et hommes fait que, bien souvent, les couples choisissent de

renoncer à une partie du salaire de la mère plutôt que du père. La mère réduira son taux d'occupation – et donc sa rémunération et ses chances de faire carrière – sans aucune garantie de pouvoir un jour retrouver son pourcentage initial. »

LES PROGRÈS EN 40 ANS

Véronique Kämpfen: « Je suis frappée par les progrès réalisés dans le domaine de la santé, avec le droit à l'avortement ou le congé maternité, et par la libération de la parole sur les questions de harcèlement. Plus de chances s'ouvrent en outre aux femmes qu'il y a 40 ans: elles ont un meilleur accès aux formations (la parité est désormais établie dans les études de médecine) et à des métiers auparavant réservés aux hommes. Mais dans d'autres domaines, les femmes sont parfois leurs meilleures ennemies. Une étude a montré par exemple que le travail domestique des femmes

a diminué de 2h30 par jour, non du fait d'un meilleur partage des tâches, mais grâce à l'apport de l'électroménager ! »

Karine Lempen: « Du chemin a été parcouru depuis 1981, du moins sur le papier... Dans le domaine professionnel, la loi fédérale sur l'égalité a apporté plusieurs améliorations, notamment concernant la preuve des discriminations : il suffit à une personne qui se plaint de discrimination salariale en raison du sexe de réunir des indices permettant de rendre la discrimination vraisemblable. Si elle y parvient, c'est à l'entreprise de prouver que l'écart salarial est justifié par ce que les tribunaux appellent des « motifs objectifs », comme des différences au niveau de la formation ou de l'ancienneté. En pratique, il reste très difficile de prouver la discrimination salariale. Rares sont les entreprises qui pratiquent la transparence salariale. »

Sophie Rodari: « Il a fallu attendre le milieu des années 1990 pour que les assurances sociales reconnaissent des droits individuels aux femmes. Pour atténuer les différences entre femmes et hommes, des rentes séparées ont été versées dans les couples mariés dès la 10^e révision de l'AVS et des bonifications aux tâches éducatives ont été introduites pour améliorer le montant des rentes des mères. Par ailleurs, depuis 2013, les allocations familiales sont versées sur le principe d'un enfant-une allocation, quelle que soit la situation des parents. »

INÉGALITÉS DE SALAIRE

Karine Lempen: « Le Parlement fédéral a récemment adopté une révision de la loi sur l'égalité dans le but d'assurer une meilleure mise en œuvre du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. À l'avenir, les entreprises d'une certaine taille auront l'obligation de procéder régulièrement à une analyse de leur pratique salariale. Ce nouveau devoir n'est toutefois assorti d'aucune sanction. Si les entreprises ne remédient

pas volontairement aux inégalités injustifiées et que les personnes salariées concernées n'ont pas le courage ou les moyens d'intenter une action contre la société qui les emploie, les discriminations demeureront impunies. Il faut garder à l'esprit qu'une procédure devant les tribunaux entraîne dans la plupart des cas la fin des rapports de travail, ce qui dissuade les femmes de faire valoir leurs droits en justice. L'inspection du travail n'est pas habilitée à agir en justice à leur place. »

Véronique Kämpfen: « J'ai été alertée par la progression des inégalités non expliquées à Genève. Au même moment, la masse salariale avait augmenté. Les femmes en ont donc moins profité. Cet écart ne doit pas se creuser. Il faut également que les femmes s'entraînent à faire des plans de carrière – à négocier un salaire, faire réévaluer leur cahier des charges, imaginer un changement de poste... Elles ont la capacité de devenir actrices plutôt que d'être considérées comme des victimes. »

Sophie Rodari: « Les métiers de service et de l'humain impliquent entre autres des compétences relationnelles et sociales comme l'empathie, la négociation de conflits et la réception de la souffrance. Ces métiers sont exercés en majorité par des femmes. Les compétences qu'ils impliquent sont peu valorisées dans les salaires perçus et les perspectives professionnelles offertes, dans la mesure où elles reposent prétendument sur des qualités naturelles plutôt que sur des qualifications. Modifier ces représentations et leurs effets dans la vie professionnelle ne peut pas uniquement reposer sur les personnes concernées : des mesures structurelles contraignantes doivent être prises pour atteindre l'égalité, les mesures incitatives n'ayant pas eu l'effet escompté. »

CE QU'IL RESTE À FAIRE

Sophie Rodari: « Une approche systémique s'impose pour réduire les inégalités, car tout est relié : la situation familiale, la vie profes-

sionnelle, les droits sociaux. Ce qui manque aujourd'hui, ce sont des solutions de prise en charge plus systématiques et coordonnées pour les enfants, une diversification des filières de formation pour les filles tout comme une meilleure accessibilité aux formations en cours d'emploi, des soutiens aux projets de carrière des mères, une reconnaissance accrue du travail domestique dans les assurances sociales, par exemple. »

Karine Lempen: « Il y a encore énormément à faire pour faire comprendre au public qu'il n'appartient pas aux femmes de « concilier » travail rémunéré et travail gratuit à la maison. Il s'agit bien plutôt de repenser fondamentalement les rôles, reconnaître, revaloriser et redistribuer le travail de soins (care) aux proches. »

Véronique Kämpfen: « Avec le vieillissement de la population, nous aurons de plus en plus besoin de postes dans les soins et l'accompagnement des personnes. C'est une opportunité pour valoriser ces métiers-là. Pour le reste, je crois fortement à la valeur de l'exemple : les cercles de discussion et le système de mentorat peuvent aider les femmes à challenger leurs choix de formation et de carrière. Les femmes ont tendance à se comparer à leurs mères, les hommes à leurs pairs. C'est une erreur que font les femmes. Elles ont l'impression d'avoir progressé par rapport à la génération précédente. Mais il importe de ne pas se reposer sur les acquis. On assiste aujourd'hui à un retour de la tradition chez une partie de la jeune génération, avec une tentation d'investir la sphère familiale plutôt que professionnelle. Les femmes doivent préserver une activité, à tout moment de leur parcours. »

Propos recueillis par
Carine Fluckiger

(+) LES INVITÉES



© Danielle Libère

Véronique Kämpfen

Députée du parti PLR au Grand Conseil genevois, elle représente également la Fédération des entreprises romandes Genève (FER Genève) en tant que directrice de la communication.



© Thierry Forchet

Karine Lempen

Elle codirige le Pôle de compétence Berenstein pour l'étude du droit du travail et de la sécurité sociale. Ses recherches mettent l'accent sur les discriminations dans la vie professionnelle.



© DR

Sophie Rodari

Sociologue et assistante sociale de formation, elle est professeure à la Haute École de travail social de Genève. Ses domaines d'expertise sont notamment les discriminations de genre dans les politiques publiques et le rapport à l'argent.



[DOSSIER] LES INGRÉDIENTS MULTIPLES DE LA PRÉCARITÉ AU FÉMININ

Garde des enfants, temps partiel, bas salaire: cette triade caractérise la situation de la très grande majorité des femmes en situation de précarité.

Les femmes en situation de précarité qui arrivent dans le bureau d'Olivier Lozeron, assistant social au CSP, présentent souvent un profil assez semblable: mères seules avec enfants à charge, travail à temps partiel, salaire modeste, ayant droit à différentes prestations sociales qu'elles n'ont pas sollicitées (faute de temps et d'énergie) ou qu'elles ne touchent pas pour x raison administrative.

PAS DE RÉPIT POUR LES FEMMES

Les bénéficiaires potentielles ont généralement besoin d'aide pour s'orienter dans la jungle des aides au logement, des subsides d'assurance-maladie, des prestations complémentaires, etc. «*Certaines femmes ont quatre ou cinq employeurs différents. Les calculs doivent être refaits à chaque changement de situation et les demandes de prestations redéposées chaque année, avec toujours un risque de*

devoir rembourser quelque chose. C'est tellement ingérable que certaines femmes démissionnent. Par exemple, pour les allocations familiales, si c'est la femme qui travaille, c'est à elle de faire la demande. Mais si elle tombe au chômage, ce sera au mari de s'en occuper. Pour peu qu'elle soit en conflit avec lui ou qu'il fasse traîner les choses, elle risque de se retrouver privée de prestations pendant des semaines, voire des mois. Ensuite, si elle retrouve du travail, elle devra déposer une nouvelle demande», explique Olivier Lozeron.

Le tableau est parfois aggravé par des problèmes éducatifs qui se répercutent sur le moral de la mère. À partir de 18 ans, les jeunes qui ne sont ni en formation ni en emploi devraient s'adresser à l'Hospice général. Il est fréquent qu'ils ne le fassent pas. Et comme ils ne suivent pas de formation, ils ne sont pas inclus dans le calcul des prestations complémentaires fami-

liales, d'où un manque à gagner important pour la famille.

Les ennuis de santé, les états dépressifs ne sont pas rares. La précarité a alors tendance à s'inscrire dans le long terme. Olivier Lozeron cite notamment le cas d'une usagère qui, travaillant à 40%, ne cotise pas à la loi sur la prévoyance professionnelle, son salaire n'atteignant pas le seuil obligatoire. Elle ne met donc rien de côté pour sa retraite, ce qui veut dire qu'elle devra encore être aidée lorsqu'elle ne sera plus en âge de travailler.

APRÈS LE DIVORCE, LES ENNUIS D'ARGENT

Les femmes sont majoritairement concernées par le travail à temps partiel et les emplois précaires. La difficulté à concilier vies professionnelle et familiale les incite à diminuer leur temps de travail, ce qui ne pose pas de problème tant que le couple reste ensemble.

En revanche, leur situation financière a tendance à se compliquer sérieusement après un divorce, avec l'obligation de ramener un salaire à la maison tout en ayant le plus souvent la garde des enfants.

Malgré l'inscription du principe de l'égalité salariale entre hommes et femmes dans la Constitution fédérale et la loi sur l'égalité, les femmes gagnent en moyenne 18% de moins que les hommes en Suisse, et cette différence reste en partie objectivement inexplicable. Dans les professions dites féminines, les salaires en vigueur sont sensiblement inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans les métiers typiquement masculins. Les femmes sont donc davantage tentées d'abandonner leur carrière au moment de fonder une famille, alors que simultanément les hommes ont plutôt tendance à voir la leur progresser.

[TÉMOIGNAGE] TENIR BON POUR SES ENFANTS

Magda, 37 ans, s'est retrouvée très tôt confrontée à la précarité. Sa situation ne s'est pas améliorée avec le temps. Cette mère de deux enfants nous raconte son parcours avec courage et détermination.

« À l'âge de 19 ans, je suis tombée enceinte. Je ne m'y attendais pas. Je me suis retrouvée seule à élever mon premier enfant. Heureusement, ma mère était là pour me soutenir. J'ai commencé à travailler tout de suite après mon accouchement dans la restauration, sans aucune formation, et j'ai appris le métier sur le tas. J'aurais souhaité faire un apprentissage de peintre en bâtiment. Je ne pouvais malheureusement plus me le permettre dans cette situation.

J'ai ensuite rencontré le père de ma deuxième fille. Tout se passait bien au début de notre relation, mais avec mon salaire à temps partiel, nos revenus ne suffisaient pas. Nous avons contracté des dettes et avons été mis aux poursuites. Ma santé en a pris un coup : j'ai

fait un burnout, suivi d'une séparation avec mon conjoint. J'allais très mal et j'ai été hospitalisée pendant un mois.

J'ai contacté le CSP après ma séparation. J'ai la garde de mes deux filles et j'arrive à peine à joindre les deux bouts. Mon premier objectif est de payer mon loyer et après de quoi manger. Je jongle constamment entre les deux. Le reste vient après. Manger ou être aux poursuites : c'est un cercle vicieux infernal. Mon assistant social au CSP m'aide à mettre de l'ordre dans mon dossier. Il m'informe sur mes droits et me soutient dans mes recours et les échanges avec l'administration. Je touche aujourd'hui des prestations complémentaires familiales, une aide au logement et une pension alimentaire d'un de



© Shutterstock

Photo fictive

mes ex-compagnons. Pour l'instant, les allocations familiales ne me sont pas versées. Cela représente CHF 4588 (salaire compris) et ne nous suffit pas pour vivre décemment. Le plus dur pour moi est de ne pas savoir quand tout cela cessera.

Je me sens constamment angoissée. Je me couche et me lève stressée tous les jours. Je trouve qu'il est dur en Suisse de parler de la

pauvreté. Pourtant il y en a, mais c'est tabou. Aujourd'hui, je me bats, je survise. Je dois le faire pour mes filles. On m'a proposé de me mettre à l'AI, mais je ne veux pas. Pour moi il est très important de rester sur le marché du travail tant que j'en ai la force. C'est ma fierté de femme et je tiens à la garder. »

**Propos recueillis par
Vanessa Santantonio**

[DOSSIER] AFFRONTER LA CLANDESTINITÉ POUR FUIR UNE EXTRÊME PRÉCARITÉ

Majoritaires parmi la population clandestine, les femmes sont aussi plus nombreuses à prendre le chemin de l'exil. Les conditions insupportables qu'elles fuient dans leurs pays d'origine font cependant place à d'autres formes de précarité.

L'opération Papyrus, qui permettra de régulariser plus de 3000 sans-papiers à Genève, a confirmé une disparité de genres importante, puisque plus de deux tiers sont des femmes ! On attribue parfois cette surreprésentation féminine au fait que la plupart des emplois occupés par des travailleurs clandestins font partie de l'économie domestique, où les femmes sont très majoritaires.

CE QU'ELLES FUIENT

Cependant, ce constat sur le type de travail exercé ne constitue en aucun cas une explication sur les raisons qui poussent plus souvent les femmes à se lancer dans la migration clandestine malgré la précarité, l'insécurité totale et souvent la solitude qu'elles devront endurer dans cette vie sans droits.

Une des raisons qu'elles évoquent régulièrement pour expliquer leur départ vers l'inconnu, est d'échapper à une précarité encore plus grande dans leur pays d'origine, où elles n'arrivent pas à gagner décemment leur vie, malgré parfois des formations achevées, en raison des discriminations qu'elles y subissent. Lorsqu'elles ont des enfants, leur situation peut être encore plus insupportable : dans les milieux défavorisés d'Amérique latine ou des Philippines, où les mères seules sont légion, elles ne peuvent compter sur aucun soutien de la part des pères qui ont généralement disparu de leur vie.

CE QU'ELLES TROUVENT À L'ARRIVÉE

Les preuves de séjour fournies par les candidates à Papyrus en

témoignent : depuis leur arrivée, la plupart d'entre elles envoient presque chaque mois, parfois chaque semaine, de l'argent à de nombreux membres de leur famille. C'est ainsi qu'un salaire misérable à Genève nourrit de nombreuses personnes dans le pays d'origine ; des enfants bien sûr, mais également des parents âgés et parfois des frères et sœurs sans travail. Les attentes qui pèsent sur leurs épaules sont immenses, tant et si bien que lorsqu'elles perdent leur travail, elles sont souvent plus angoissées par le sort de leurs proches au pays que par leur propre situation.

L'aspect le plus cruel de cette situation est d'être un pilier de famille, mais d'être privée de la présence des siens : beaucoup de femmes clandestines ne verront

plus leurs enfants pendant des années. Elles passent ainsi leur vie à s'occuper de la progéniture de leurs employeurs sans voir grandir leurs propres enfants.

Pour nombre de celles qui ont pu finalement entrer dans un processus de régularisation grâce à l'opération Papyrus, l'organisation d'un voyage au pays est comme un rêve inaccessible qui se réalise soudain, déclenchant des torrents de larmes à l'idée de revoir leurs enfants en chair et en os, et plus seulement par Skype, après parfois des absences de plus de dix ans.

Rémy Kammermann

(SOUTENIR LE VESTIAIRE SOCIAL) « LES HONGROIS DE GENÈVE N'ONT PAS OUBLIÉ L'AIDE REÇUE »

Egon Kiss-Borlase figure parmi les premiers bénéficiaires du Vestiaire social. Le 26 janvier dernier, l'Association des Hongrois de Genève, dont il est le président d'honneur, organisait un bal en faveur de ce dernier.

C'est un homme au parcours exceptionnel. Administrateur président de la plus ancienne société fiduciaire genevoise, membre de plusieurs cercles prestigieux de la Cité, Egon Kiss-Borlase est arrivé en Suisse en tant que réfugié, en même temps que des milliers de compatriotes fuyant la répression soviétique de la révolution hongroise. Il parle comme ceux qui ont vécu l'Histoire: avec profondeur et passion. Et survole plus d'un demi-siècle de souvenirs d'une mémoire précise et vive.

« Je suis arrivé en Suisse le 12 décembre 1956. Nous avons été reçus de manière exceptionnelle. La population s'est montrée généreuse et accueillante. Je n'avais rien. Mes premiers habits, je les ai reçus du Vestiaire social. »

Egon Kiss-Borlase a alors presque 20 ans et rêve de devenir diplomate. Un espoir auquel il doit re-

noncer, faute d'être né en Suisse. Il entame alors des études à la Faculté des sciences politiques, puis en hautes études commerciales. *« J'avais suivi quelques semaines de cours de français avant de rejoindre les bancs de l'Université. Ensuite, c'était débrouillez-vous! »*

Deux rencontres à cette époque forgeront une partie de son avenir. Celle de sa femme d'abord, issue d'une ancienne famille genevoise. *« J'ai beaucoup reçu de cette famille imprégnée de Genève et de ses valeurs protestantes – l'honnêteté, la modération, la générosité discrète... Toute la moralité des Genevois vient de là. »*

La deuxième rencontre décisive pour le jeune homme d'alors est celle de Robert Turrettini, qui lui recommande le métier d'expert-comptable. *« C'était le seul métier que je ne voulais pas faire! Mon père s'était fait escroquer une*

somme considérable par son comptable. Aujourd'hui, j'adore mon métier; je l'exerce avec un goût pour le droit international, qui vous ouvre une vision large. »

Naturalisé en 1967, Egon Kiss-Borlase retourne régulièrement en Hongrie depuis la chute du Mur. *« Mais si les cultures sont similaires, je me considère au quotidien plus suisse que hongrois. J'ai tout reçu de la Suisse. Les Hongrois de Genève n'ont pas oublié l'aide reçue d'organismes comme le Vestiaire social. »*

Proche du CSP par sa mère notamment, qui y était bénévole, Egon Kiss-Borlase en a connu le cofondateur, Raynald Martin, et ses enfants. Le CSP lui adresse ainsi qu'à l'Association des Hongrois de Genève ses chaleureux remerciements pour leur soutien au Vestiaire social.

Carine Fluckiger

(ADRESSES)

LA BOUTIQUE EAUX-VIVES

Rue de la Mairie 15
T 022 736 45 81

LA BOUTIQUE PÂQUIS

Rue du Môle 1
T 022 731 65 41

LA BOUTIQUE JONCTION

Bd Carl-Vogt 34
T 022 328 22 04

LA BOUTIQUE PLAINPALAIS

Rue de Carouge 37
T 022 329 32 50

LA RENFILE MEYRIN

Rue Alphonse-Large 19
T 022 341 13 02

LA RENFILE PLAN-LES-OUATES

Chemin de la Cartouchière
T 022 794 55 40

(IMPRESSUM)

Edition genevoise

Centre social protestant
Genève
Rue du Village-Suisse 14
CP 171
1211 Genève 8
T 022 807 07 00
info@csp-ge.ch
CCP 12-761-4
IBAN
CH41 0900 0000 1200 0761 4

Tirage

7700 exemplaires

Rédactrice en chef

Carine Fluckiger

Impression

PCL Presses Centrales SA

Ont collaboré à ce numéro

Aldo Brina (Service réfugiés), Rémy Kammermann (Service juridique), Francesca Sacco (journaliste), Vanessa Santantoniou (Communication)

Relecture Denis Fazan

Conception et réalisation

Buxum-communication.ch

**(SOUTENIR LE CSP)
SAVE THE DATE**

Le 31 octobre 2019, c'est la date à retenir pour notre nouvelle soirée de soutien!

Le CSP a le plaisir de s'associer cette année encore à l'équipe du Théâtre Am Stram Gram, qui propose une pièce inédite, présentée cet été au Festival d'Avignon: *« Hercule à la plage »*. À la fois comédie dramatique, pièce chorale et fresque, cette fable écrite par Fabrice Melquiot et mise en scène par Mariama Sylla s'inspire des super-héros pour parler de la normalité, du conformisme et du temps.

Ce spectacle d'une heure convient aussi bien aux adultes qu'aux enfants dès 8 ans.

> **Plus d'informations bientôt sur www.csp.ch/geneve**



© Jeanne Roualet - Th. Am Stram Gram - Genève

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)